

3 niveaux :

- > **Macro** = le bâtiment en relation avec le site.
- > **Méso** = les relations fonctionnelles entre les différents locaux dans une même zone d'activité.
- > **Micro** = les postes de travail, les activités et les locaux où ils sont implantés.

Analyse des besoins :

- > Salariés/Usagers
- > Tâches
- > Temps
- > Environnement
- > Équipements
- > Paramètres organisationnels



DÉMARCHE : 3 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Constituer un groupe projet en y intégrant différentes disciplines :

- > technique ;
- > réglementaire ;
- > économique ;
- > humaine ;
- > sociale...



Approche globale avec les activités associées :

- > circulation des piétons ;
- > machines ;
- > ambiances ;
- > physiques de travail ;
- > manutentions...

Accepter de revenir sur des choix antérieurs

Itérative

Participative et pluridisciplinaire

Globale

*Illustration ED 6096 INRS

Décisions communes
= projet commun
= projet réussi

- > Extension d'une fabrique de bougies suite à une augmentation de la production.
- > Aménagement de locaux tertiaires en raison d'un déménagement de l'activité.
- > Restructuration des bureaux d'un service client logistique suite à une hausse de l'effectif.
- > Conception d'un hangar de stockage.
- > Modification d'un espace d'accueil.
- > Adaptation d'un module d'encaissement pour une jardinerie.

Quel que soit votre projet, votre SPST s'adapte et vous accompagne !

Comment bénéficier de cette prestation ?



En contactant le médecin du travail* de votre entreprise dès l'intention de réaliser un projet.

*Intervention pouvant être soumise à devis.

VOTRE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS ACCOMPAGNE

PROJETS ARCHITECTURAUX

- > Conception
- > Construction
- > Réhabilitation
- > Réaménagement

Découvrez nos interventions et notre accompagnement pour votre entreprise



AGESTRA
Siège social
1 rue de Courcelles
57070 METZ
03 87 63 36 15
www.agestra.org

agestra

Agir Ensemble pour
la Santé au Travail

MISSIONS DU SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (SPST)

Conseiller est l'une des 4 missions du Service de Santé au Travail :



Des actions menées par une équipe pluridisciplinaire sous l'autorité du médecin du travail



L'ergonomie est une discipline scientifique qui consiste à adapter le travail, les outils et l'environnement à l'Homme, avec pour objectif d'améliorer la situation de travail des salariés en termes de santé, de sécurité, d'efficacité et de confort.

Le médecin du travail (MT) est le conseiller de l'employeur, il participe à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé des travailleurs, notamment... lors de la construction ou les aménagements nouveaux.

Article R.4623-1 du Code du travail

VOTRE PROJET ET L'APPORT DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL



Maître d'ouvrage (MOA) : définit le projet (chef d'entreprise, directeur, président,



Maître d'œuvre (MOE) : est en charge de la réalisation technique du projet (architecte, ingénieur, responsable des travaux...).



Ergonome : intègre les critères ergonomiques dans le projet et identifie les futurs besoins des usagers par l'analyse des situations de travail actuelles.

★★★★ Échelle des marges de manœuvre.

Phases d'un projet

- 1 EXPRESSION DES BESOINS**
 Intention
 Études préalables
 Programmation
- 2 CHOIX DU MOE**
 Propositions
 d'aménagement
- 3 CONCEPTION**
 Élaboration des plans
 détaillés
 Choix des équipements
 (mobilier, matériel, outils...)
- 4 RÉALISATION**
 Exécution et suivi
 des travaux

Missions de l'ergonome

- ★★★★ Aide à l'identification des besoins fonctionnels et à l'élaboration d'un cahier des charges.
- ★★★★ Évaluation des propositions au regard des critères ergonomiques.
- ★★★ Évaluation des plans, implantations, etc. Simulations, maquettes, notes ergonomiques.
- ★ Aucune action possible à ce stade.

Plus l'ergonome interviendra en amont, plus les marges de manœuvre seront importantes (phase de programmation essentielle) et les coûts maîtrisés.

CONSTATS / FREINS PLUS VALUES

CONSTATS

> **Méconnaissance** des compétences du SPST et de ses interventions (comprises dans la cotisation versée par les entreprises aux SPST).

> **Sollicitation tardive du MT** dans les projets avec des marges de manœuvres limitées.

> **Manque de communication** concernant les projets auprès des acteurs du SPST.

FREINS DU PROJET

TEMPS (disponibilité des acteurs)	INCOMPRÉHENSION (absence de définition de missions de chacun et difficulté à trouver un langage commun)	SOUS-ESTIMATION des données provenant de l'analyse de l'activité réelle de travail des futurs usagers	MOA : > Crainte d'un dérapage sur les délais et sur les coûts
			MOE : > Perte de ses prérogatives de création
			SPST : > Peu de considération des points mis en avant avec des choix basés essentiellement sur l'esthétisme, le budget, la rentabilité

PLUS-VALUE

